



FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département Habitable

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 40 60 37 00 - Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.net

Marc BOUVET : marc.bouvet@ffv.fr.

Pierre-Charles BARRAUD : pc.barraud@ffv.fr.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE DES MONOTYPES HABITABLES 2007

USAM – CROCOS DE L'ELORN
BREST – 18 au 21 octobre 2007

AVIS DE COURSE



Préambule :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) français doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs et d'une pièce d'identité avec photo.

Chaque étranger doit apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimal de 1 500 000 €. L'attestation d'assurance doit être l'original fourni par la compagnie d'assurance.

En cas d'incapacité à présenter cette attestation, la FFVoile lui proposera une assurance au tiers couvrant le montant défini ci-dessus.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

1. ORGANISATION :

Le Championnat de France de Voile des Monotypes Habitables (CFMH) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée du 18 au 21 octobre 2007 à Brest, par l'USAM et Les Crocodiles de l'Elorn.

2. REGLES :

2.1. L'épreuve est régie par :

Les *Règles* telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2005/2008 (RCV).

2.2. Les Règles des Classes concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course.

2.3. Le Règlement du CFMH.

2.4. Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

2.5. Publicité : Le CFMH est classé en catégorie C de publicité.

En application de l'article 20.3 (d) (i) du règlement de publicité (ISAF) chaque bateau devra apposer de chaque côté de la coque dans les 25% avant, les numéros et la publicité fournis par l'organisation lors de l'inscription. La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

3. CLASSES ET EQUIPAGES ADMIS A COURIR :

3.1. Le Championnat de France des Monotypes Habitables est ouvert aux Classes monotypes suivantes : Corsaire, J80, Open 5.70, Melges 24, Surprises, First Class 7.5, 747 OD, Open 6.50, First Class 8, J22.

Chaque bateau et son équipage doivent être en conformité avec leurs règles de Classe.

3.2. Nombre d'équipiers :

(i) Lors de l'inscription du bateau à la compétition, le Skipper ou le chef de bord confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris.

(ii) Pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{er} course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision du jury suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.

4. INSCRIPTIONS :

4.1. Le bulletin d'inscription est disponible à : <http://www.ffvoile.net/francemonotype>, il doit être adressé accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre de **USAM Voile** à :

USAM VOILE

Centre Nautique du Moulin Blanc – 29200 BREST (FRANCE)

4.2. Montant des frais de constitution de dossier :

Classes :	Au plus tard le 28 septembre (cachet de la poste)	Du 29 au 18 octobre 17H00
Melges 24, J80, First Class 7.5, First Class 8, 747 OD, Open 6,50, Surprise.	150 €	200 €

Corsaire, Open 5.70, J22.	90 €	140 €
---------------------------	------	-------

5. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

- 5.1. Les inscriptions seront confirmées sur place à l'USAM Voile le 18 octobre de 09H00 à 17H00 et le 19 octobre de 09H00 à 13H00.
- 5.2. Admissibilité :
Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : *"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"*.
- 5.3. Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.
- 5.4. Remboursement :
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

6. MISE A DISPOSITION ET MISE A L'EAU DES BATEAUX :

- 6.1. Les voiliers devront être présents à Brest Port du Moulin Blanc pour subir le timbrage des matériels entre le 18 octobre de 09H00 à 17H00 et le 19 octobre de 09H00 à 13H00.
- 6.2. Mise à disposition des pontons :
Les pontons seront disponibles du dimanche 11 octobre 2007 au mardi 23 octobre 2007.
- 6.3. Grutage : La mise à l'eau des bateaux se fera au Port de Plaisance du Moulin Blanc du :
Mercredi 17 octobre de 15H30 à 18H00.
Jeudi 18 octobre de 8H30 à 12H30 et de 15H30 à 18H00.
Vendredi 19 octobre de 8H30 à 11H00.
Le comité d'organisation prendra en charge, par bateau inscrit définitivement, les frais correspondant à une mise à l'eau avant l'épreuve effectuée aux heures indiquées ci-dessus et à une sortie de l'eau à la fin du championnat aux heures indiquées par avenant aux I.C.

7. PROGRAMME :

- 7.1 Horaires :
- | | |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Jeudi 18 octobre : | Accueil, timbrage du matériel, inscriptions définitives, de 09H00 à 17H00.
15H00 course d'entraînement. |
| Vendredi 19 octobre : | Accueil, timbrage du matériel, inscriptions définitives, de 09H00 à 13H00.
14H00 : 1 ^{er} signal d'avertissement. Course(s).
A 18H30 : Cérémonie d'Ouverture. |
| Samedi 20 octobre : | 10H30 : 1 ^{er} signal d'avertissement. Course(s). |
| Dimanche 21 octobre : | 10H00 : 1 ^{er} signal d'avertissement. Course(s).
Aucune procédure de départ ne pourra être lancée après l'heure limite fixée par avenant aux instructions de course.
Vers 14H30, lecture du palmarès suivi du buffet des équipages puis du grutage des bateaux. |
- 7.2 Nombre de courses :
Le nombre minimum de courses est de 3 dans une catégorie pour que le championnat soit validé.
8 courses sont programmées pour l'ensemble des classes.
Pour toutes les classes 4 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

8. CLASSEMENT :

- 8.1. Décompte des points :
Le système de points a minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.
- 8.2. Décompte des courses :
4 courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

9. TYPE DE PARCOURS :

Les parcours seront de type banane et/ou côtier.

10. PENALITES DE REMPLACEMENT :

Application de la Règle 44.1.
En modification de la règle 44.1, la pénalité d'un tour s'appliquera à l'ensemble des Classes admises à participer au championnat de France des Monotypes Habitables.

- 11. REGLE PARTICULIERE AU PLAN D'EAU :**
Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires qui seront affichées sur les tableaux officiels.
- 12. REGLES DE SECURITE :**
Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.
Chaque voilier devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement.
- 13. TITRES DECERNES :**
Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages des Classes qui remplissent les critères définis par le règlement du Championnat de France des Monotypes Habitables 2007, § 8 Délivrance des titres de Champion de France Monotype Habitable.
- 13.1 Les titres de "Champion de France", "Vice Champion de France" et "3^{ème}" au Championnat de France", seront décernés aux 3 premiers équipages français des Classes respectant § 8.1 du Règlement du Championnat de France Monotype Habitable, disponible sur le site de la FFVoile à l'adresse suivante :
http://www.ffvoile.net/ffv/public/habitable1/champ_de_france/Index_CDF.html#
- 13.2. Dès que les inscriptions seront closes et avant la publication des premiers résultats, la liste des titres qui seront effectivement attribués sera affichée aux panneaux officiels.
- 13.3. Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.
- 14. DROIT D'APPEL :**
Le droit d'appel est maintenu, cependant il sera fait application de la prescription fédérale à l'article F2.1 des RCV : « Un appel ne peut être validé que si l'appelant a déposé par écrit au comité de protestation une intention d'appel au plus tard deux heures après que la décision du comité de protestation lui aie été communiquée par écrit ».
- 15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :**
En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France de Voile Monotypes Habitables 2007 », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.
- 16. INFORMATIONS :**
- 16.1. Règlement :
FEDERATION FRANCAISE DE VOILE
Département Habitable
17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS
Tél. : 33 (0)1 40 60 37 00 - Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37
Internet : www.ffvoile.net
Marc BOUVET : marc.bouvet@ffv.fr. Pierre-Charles BARRAUD : pc.barraud@ffv.fr.
- 16.2. Organisation Technique :
USAM Voile - Centre Nautique du Moulin Blanc - 29200 – BREST
Tél. : 02 98 02 36 73. Fax : 02 98 41 66 93.
Mail : USAMVOILEBREST@wanadoo.fr
Site : <http://asso.ffv.fr/usam-brest>
- 16.3. Séjour :
Office de Tourisme
Place de la Liberté - BP 91012 - 29210 Brest cedex 1
Tel : 02 98 44 24 96
[Http://www.brest-metropole-tourisme.fr](http://www.brest-metropole-tourisme.fr)